

Questions orales

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le rapport de la Commission Estey confirme que les banques qui ont participé au renflouage en mai dernier voulaient un examen général et indépendant du portefeuille de créances, mais que le gouvernement n'a pas fait d'effort dès le début pour exiger l'examen de l'actif-prêts de la banque. Pourquoi le ministre a-t-il risqué bêatement l'argent des contribuables sur une tentative de renflouage mal informée qui était, selon le juge Estey, vouée à l'échec dès le départ et n'avait pas de chance de réussir?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le juge Estey a bien précisé que nous étions en droit de nous fonder sur les renseignements qui nous avaient été fournis. Nous avons sondé ces renseignements et, dans le temps qui a suivi la mise au point des mesures de renflouage jusqu'à une époque avancée de l'été, il s'est effectué beaucoup de travaux.

Quand nous avons appelé à notre aide M. Hitchman, c'est qu'il apparaissait que les problèmes s'aggravaient. Nous avons absolument donné suite aux renseignements qui nous parvenaient et nous avons agi en conséquence.

LE TEMPS ÉCOULÉ AVANT DE PROCÉDER À L'EXAMEN DES ACTIFS DE LA BANQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question découle directement de celle à laquelle le ministre vient de répondre. Il est vrai que selon le rapport du juge Estey, le gouvernement n'a rien eu à se reprocher jusqu'au mois de mars 1985, au moment où la décision initiale de renflouer a été prise. Cependant, le juge Estey ajoute:

Manifestement, le suivi a été tout à fait inadéquat, en ce sens qu'on n'a pas obtenu les renseignements nécessaires, afin d'établir l'accord de participation définitif et de bien suivre les progrès du programme de renflouement. En particulier, le ministre d'État n'a, semble-t-il, fait aucun effort, afin d'exiger le plus tôt possible un examen serré du portefeuille de prêts de la banque.

Le ministre ne reconnaît-il pas que le juge Estey reproche ainsi à l'ancien ministre d'État aux Finances de n'avoir pas exercé sa responsabilité ministérielle?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, je suis tout à fait en désaccord avec cette conclusion. Le rapport Estey est très clair à ce sujet. Rien ne permet de critiquer les ministres concernés. Ils ont donné aux fonctionnaires compétents les conseils et l'appui voulus et ils ont, à juste titre, laissé le soin aux administrateurs de se charger des détails pratiques. Selon moi, le rapport est éloquent.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je ne voudrais pas me lancer dans un match verbal avec le ministre au sujet de la responsabilité ministérielle. Je lui

demande de nous donner son point de vue de l'affaire en tant que principal ministre concerné. Au cours des mois d'été, le coût pour le contribuable canadien est passé d'un peu plus de 130 millions de dollars, selon les prévisions initiales, à un milliard de dollars. Durant cette période, non seulement les banques à charte, mais également d'autres déposants importants ont retiré leur argent de la Banque Commerciale. Toujours au cours de cette période, on n'a pas procédé à une évaluation adéquate du portefeuille de prêts.

• (1425)

Étant donné que le juge Estey déclare que c'est à d'autres que reviendra le soin de porter un jugement définitif sur la question de la responsabilité ministérielle, le ministre ne croit-il pas que son ministre en second a failli à la tâche dans les circonstances?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Pas du tout, monsieur le Président. Selon moi, ou le député ne retient que ce qui l'arrange du rapport ou il ne l'a pas lu du tout. Il est important qu'il comprenne toute l'étendue des observations qu'il contient. J'ai signalé très clairement que ce rapport est éloquent. Les conclusions que tire le député ou celles que je pourrai tirer moi-même ont moins d'importance que celles contenues dans le rapport d'une commission d'enquête judiciaire objective et indépendante. C'était là l'objet de cette enquête. C'est pourquoi on y a procédé. Je crois qu'il importe d'en accepter les conclusions.

L'EXERCICE DE LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que nous avons tenté, à la Chambre, d'inclure précisément dans le mandat du juge Estey la notion de responsabilité ministérielle mais que le gouvernement s'y est refusé. Il sait pertinemment que le juge Estey, à l'instar d'autres juges dans sa position, hésite à porter des jugements qui sont essentiellement politiques. Étant donné qu'après le mois de mars, les activités des fonctionnaires n'ont plus été surveillées, on a été incapable de comprendre l'état grave où se trouvait le portefeuille de prêts et des millions de dollars ont ainsi pu être retirés sans difficulté. Le ministre ne pense-t-il donc pas, qu'à l'avenir un ou une ministre exerçant bien ses fonctions ne peut se permettre des erreurs de ce genre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me reporte à nouveau au libellé du rapport selon lequel rien ne permet de critiquer les ministres concernés. On ne pourrait être plus clair.

Le député parle de surveillance. Or, selon le juge Estey, les ministres ont donné aux fonctionnaires des conseils et un appui adéquats. Le député peut certes comprendre le sens des conclusions tirées par le juge Estey.